

Musée Classé - Département Histoire Temps - Réaffectation de dons

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : De généreux donateurs ont décidé d'apporter leur contribution à la constitution des collections destinées au futur Musée du Temps.

Il s'agit :

- de l'Association des Amateurs d'Horlogerie Ancienne qui vient d'adresser un chèque de 10 000 F,

- de personnes privées pour une contribution totale de 70 000 F.

Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adresser tous ses remerciements à ces généreux donateurs qui contribuent ainsi à l'évolution du projet,

- d'encaisser en recettes la somme totale, soit 80 000 F sur le chapitre 903.61/ article 1059 - 86021 / code service 52020,

- de la réimputer en dépenses sur le même chapitre, même code service / article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) - 86021.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.